



Vacances de la Toussaint

Date limite d'inscription le 29 septembre 2025



Nom du responsable légal : M. Mme

Indiquez-le ou les enfant(s) à inscrire :

Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Bou.
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	_ _ / _ _ / _ _ _ _
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	_ _ / _ _ / _ _ _ _
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	_ _ / _ _ / _ _ _ _



Adresse complète :



Téléphone : Mail :



N° allocataire CAF :
 (Obligatoire)

QF :
 (7 chiffres + 1 lettre)
 (le QF de référence pour l'année 2025 est celui de janvier 2025)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2025/ 2026 une fiche de renseignements sanitaires ? oui non
 (Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie, au bureau et sur le site de Cigales et Grillons)

Un minimum de 10 enfants est nécessaire pour l'ouverture du centre.

Semaine du 20 au 24 octobre 2025					
(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)					
	Lundi 20	Mardi 21	Mer 22	Jeudi 23	Vend 24
Heure d'arrivéeh....h....h....h....h....
Journée	<input type="checkbox"/>				
Heure de départh....h....h....h....h....

LE PAIEMENT EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre



Par carte bancaire
 Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



Par chèques
 A l'ordre de Cigales et Grillons
 (précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)



Par chèques vacances ANCV
 Par tickets CESU papier uniquement



A Le Signature :

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.



VACANCES TOUSSAINT 2025

Date limite d'inscription le 29 septembre 2025



► Lieux :



Horaire des garderies

A l'accueil de loisirs
* le matin : de 7h30 à 9h00
* le soir : de 17h00 à 18h30



Accueil de Loisirs

7 place du Bourg
45430 BOU
Tél : 02.38.69.15.24



N'hésitez pas à nous
contacter pour toute question

Le 04 octobre : Date limite d'inscription

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).
De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné et de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

► Restauration :

Un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalité de règlement :

- * Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier) ou au centre de loisirs de Bou.
- * La **date limite d'inscription est fixée au 29 septembre 2025**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- * Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.
- * Les inscriptions se font à la journée (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

Quotient	Prix journée
inf à 999	15 €
1000 à 1199	16 €
1200 à 1399	17 €
1400 à 1599	18 €
1600 à 1799	19 €
1800 à 1999	20 €
2000 à 2499	21 €
sup à 2500	22 €



Païement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.
Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)
Par carte bancaire (nous contacter)
Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU papier uniquement

Annulation :

- * Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :
Présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs
- * Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.